

**Avis n° 2023/06
relatif à l'accréditation
de l'École polytechnique universitaire
de l'université Côte d'Azur
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur
Sigle :	EPU Nice Sophia
Nom de marque :	Polytech Nice Sophia
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur
Académie :	Nice
Site de l'école :	Sophia Antipolis

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/10-10, 2020/01-07, 2018/10-02, 2014/11-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Bâtiment, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Génie biologique, en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Génie de l'eau, en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Mathématiques appliquées (en remplacement de « Mathématiques appliquées et modélisations », en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie NF (Nouvelle formation) :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Génie de l'eau et de l'aménagement, en formation initiale sous statut d'apprenti

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Électronique et systèmes embarqués (fusion des spécialités « Électronique » et « Électronique et informatique industrielle »), en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Électronique et systèmes embarqués (fusion des spécialités « Électronique » et « Électronique et informatique industrielle »), en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Catégorie NV (Nouvelle voie) :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Mathématiques appliquées (en remplacement de « Mathématiques appliquées et modélisations »), en formation initiale sous statut d'étudiant la 1ère année puis sous statut d'apprenti les 2ème et 3ème années (FISEA)

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur ;
- Vu le rapport établi par Marie-Madeleine LE MARC (membre de la CTI et rapporteure principale), Patrick OBERTELLI (membre de la CTI et co-rapporteur), Raymond CHEVALLIER (expert auprès de la CTI), Yvan PIGEONNAT (expert auprès de la CTI), Paulo Aloisio EDMOND REIS DA SILVA AUGUSTO (expert international auprès de la CTI), Loïck BERTHIAUD (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 juin 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Bâtiment	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Bâtiment	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Génie biologique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Informatique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Informatique	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Génie de l'eau	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Mathématiques appliquées (en remplacement de « Mathématiques appliquées et modélisations »)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Génie de l'eau et de l'aménagement	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Électronique et systèmes embarqués (fusion des spécialités « Électronique » et « Électronique et informatique industrielle »)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Électronique et systèmes embarqués (fusion des spécialités « Électronique » et « Électronique et informatique industrielle ») en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Électronique et systèmes embarqués (fusion des spécialités « Électronique » et « Électronique et informatique industrielle ») en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Mathématiques appliquées (en remplacement de « Mathématiques appliquées et modélisations »)	Formation initiale sous statut d'étudiant la 1 ^{ère} année puis sous statut d'apprenti les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années (FISEA)	2023	2025-2026	restreinte

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement pour les spécialités « Électronique » sous statut d'étudiant, « Électronique et informatique industrielle » sous statut d'apprenti et en formation continue, « Informatique » en formation continue et « Génie de l'eau » sous statut d'apprenti.

La Commission valide le dispositif de contrat d'apprentissage en dernière année de formation mis en place dans l'école, dans les spécialités « Bâtiment », « Informatique », « Génie de l'eau », « Électronique et systèmes embarqués » et « Mathématiques appliquées ».

La Commission valide le dispositif de contrat de professionnalisation mis en place dans l'école dans les spécialités « Bâtiment », « Informatique », « Génie de l'eau », « Électronique et systèmes embarqués », et « Mathématiques appliquées ».

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école dans les spécialités « Bâtiment », « Génie biologique », « Informatique », « Génie de l'eau », « Électronique et systèmes embarqués », et « Mathématiques appliquées ».

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Structurer et formaliser une politique internationale, à définir en cohérence avec celle de l'université.
- Poursuivre la démarche compétences afin de progresser en termes d'évaluation de l'acquisition de ces compétences par les élèves.
- Poursuivre la dynamique engagée en matière de responsabilité sociétale et environnementale en intégrant des approfondissements dans les enseignements des différentes spécialités, et en visant ainsi l'acquisition de compétences pour accompagner les indispensables transitions environnementales dans les entreprises et la société.
- Compléter le dispositif d'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés par une enquête à 3 ans, et améliorer significativement les taux de réponse, particulièrement dans les spécialités Bâtiment, Mathématiques appliquées, Électronique et systèmes embarqués.
- Accompagner l'association des élèves dans l'élaboration d'une charte de prévention des violences sexistes et sexuelles.

Pour la spécialité Bâtiment

- Consolider le recrutement d'apprentis afin d'atteindre la cible visée depuis l'ouverture de la formation.

Pour la spécialité Génie biologique

- Renforcer les partenariats avec les entreprises, notamment pour accroître leur implication dans les enseignements.

Pour la spécialité Informatique

- Modifier la maquette pédagogique afin de ramener à 30 le nombre d'ECTS au semestre 5.

Pour la spécialité Génie de l'eau

- Mettre en conformité avec R&O 2023 le volume d'heures encadrées sur les trois années de formation.

Pour la spécialité Génie de l'eau et de l'aménagement

- Préciser les termes du partenariat avec le Campus Vert d'Azur, notamment en matière de modalités d'intervention dans la formation des enseignants de cet établissement, de partage des responsabilités des unités d'enseignement entre les enseignants des deux établissements, et de mise à disposition d'éventuels équipements pédagogiques par le Campus Vert d'Azur.
- Mettre en conformité avec R&O 2023 le volume d'heures encadrées sur les trois années de formation.
- Tirer parti du nouveau positionnement de la formation intégrant les questions d'aménagement paysager, pour consolider le recrutement d'apprentis afin d'atteindre la cible visée initialement.
- Établir et déposer sur le site de France compétences la fiche RNCP propre à la nouvelle formation.

Pour la spécialité Électronique et systèmes embarqués

- Établir et déposer sur le site de France compétences la fiche RNCP propre à la nouvelle formation.

Pour la spécialité Mathématiques appliquées

- Diversifier les conditions de réalisation des projets en groupe en termes de taille des équipes d'élèves ingénieurs.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Bâtiment	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Génie biologique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Informatique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Génie de l'eau	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Électronique et systèmes embarqués	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université Côte d'Azur, spécialité Mathématiques appliquées	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 juin 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 juillet 2023.

La présidente
Elisabeth Crépon

